

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 57 (1906)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

c'est-à-dire 10 fois la superficie forestière de la Suisse : une quantité négligeable, on le voit.

Mais, si la surface boisée de certains pays est certainement beaucoup plus considérable que nous ne le supposons, les terrains dénommés forêts sont loin d'être entièrement voués à la production ligneuse. En France, par exemple, on estime que les forêts de l'Etat renferment 893,000 hectares productifs et 263,000 hectares improductifs ; ces surfaces improductives sont des forêts de protection, dunes littorales, etc., ou des terrains nus acquis récemment dans le périmètre des torrents, en vue de leur reboisement. Nulle part, peut-être, il n'existe autant de sol improductif englobé dans l'aire forestière que dans nos cantons de la haute région. Pour les Grisons seuls, l'étendue des parcelles improductives et devant rester telles, grâce à la nature de leur sol, peut être estimée à près de 30,000 hectares, ce qui équivaut au 25 % de l'étendue totale des forêts et réduit leur surface utile à 97,000 hectares.

On fera donc bien de tenir compte de ces faits, avant de tableur d'une façon trop absolue sur les données des statistiques forestières dont nous disposons actuellement. *Decoppet.*



## Affaires de la Société.

### Réunion de la Société suisse des forestiers en 1906, dans le canton de Vaud.

#### *Comité local :*

- Président d'honneur : M. *Ruchet*, conseiller fédéral.  
Président : M. *Oyex-Ponnaz*, chef du département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud.  
Vice-président : M. *E. Muret*, inspecteur cantonal des forêts.  
Membres : M. *Gaillard*, municipal, Lausanne.  
M. *Bertholet*, inspecteur forestier, Lausanne.  
M. *Badoux*, inspecteur forestier, Montreux.  
M. *Buchet*, inspecteur des forêts de la ville de Lausanne.  
M. *Berthoud*, expert-forestier aménagiste, Lausanne.

PROGRAMME.

*Lundi 30 juillet.*

2 h. après-midi : Séance générale dans la salle du Grand Conseil.

1. Ouverture de la séance par le président du Comité local.

2. Rapport sur la marche de la Société.

3. COMMUNICATIONS ANNONCÉES.

a) La forêt vaudoise (Muret-Lausanne).

b) Wie ist in den Gemeinde- und Korporationswäldungen die Schlaganzei-  
chnung und in den Privatwäldungen die Holz-  
nutzung überhaupt von Staates wegen zu ordnen. (Schwarz-  
Zofingue, et Balsiger-Berne.)

c) Les ravages de la tordeuse du chêne dans les taillis du  
pied du Jura. (Barbey-Montcherand).

d) Les tarifs de cubage et leur application dans les aména-  
gements. (Petitmermet-Lausanne, et de Luze-Morges.)

e) Les taillis furetés du III<sup>e</sup> arrondissement vaudois et leur  
rendement. (Badoux-Montreux.)

f) Le retour au rajeunissement naturel. (Comte-Yverdon.)

6 1/2 h. soir : Dîner.

8 1/2 h. „ Soiré familière.

*Mardi 31 juillet.*

7 h. matin : Reprise de séance.

1. Affaires administratives.

2. Propositions diverses.

3. Eventuellement liquidation de l'ordre du jour de la  
séance précédente.

10 h. Excursion dans la forêt de Vernand et dans les forêts du  
Jorat appartenant à la ville de Lausanne. Collation à Mon-  
therond.

3 h. Dîner au Chalet-à-Gobet.

6 1/2 h. Départ pour Montreux.

8 1/2 h. Réunion au Kursaal.

*Mercredi 1<sup>er</sup> août.*

Dès 4 h. du matin départ par trains spéciaux pour les Rochers de Naye.  
Déjeuner à l'Hôtel des Rochers de Naye.

7 h. Départ pour le col de Chaude, le Pré d'Aveneyre, le Chalet  
d'Ayerne.

11 1/2 h. Collation.

1 h. Départ pour Roche à travers la forêt de la Joux verte ;  
visite de l'ancien établissement de flottage et des installations  
de téléferage pour le transport des bois de la forêt cantonale.

6 h. Arrivée à Roche. Dislocation.

Communiqué du Comité local.